

## Sauvez la vie d'enfants grâce à votre legs

Il est très simple d'ajouter UNICEF Canada en tant que bénéficiaire dans votre testament. Voici des exemples de clauses à inclure dans votre testament dont vous pourriez discuter avec votre avocat en droit successoral :

### EXEMPLES DE FORMULES DE LEGS TESTAMENTAIRE :

Je lègue la somme de \_\_\_\_\_ \$ au Comité canadien de l'UNICEF, qu'il pourra utiliser au gré et à la discrétion de son conseil d'administration.

Je lègue \_\_\_\_\_ % du reliquat de ma succession au Comité canadien de l'UNICEF, qu'il pourra utiliser au gré et à la discrétion de son conseil d'administration.

Si le bénéficiaire de (ma femme, mon mari, etc.) \_\_\_\_\_ et de (mon fils, ma fille, etc.) \_\_\_\_\_ décède, je demande que mon fiduciaire transfère et remette le reliquat de ma succession, y compris le revenu non réparti, au Comité canadien de l'UNICEF, qu'il pourra utiliser au gré et à la discrétion de son conseil d'administration.

### RENSEIGNEMENTS ET COORDONNÉES

NOM DE L'ORGANISME DE BIENFAISANCE : Comité canadien de l'UNICEF

NUMÉRO D'ORGANISME DE BIENFAISANCE : 122 680 575 RR0001

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL : 2200 Yonge Street, bureau 1100  
Toronto (Ontario) M4S 2C6  
1 800 567 4483 | unicef.ca

Pour en savoir plus sur les legs testamentaires de bienfaisance en faveur d'UNICEF Canada, veuillez communiquer avec : Danielle Dupré, responsable du développement, au **1 800 567-4483, poste 8430**, ou en écrivant à **legs@unicef.ca**.

**MERCI.** Sachez que votre don, peu importe le montant, est apprécié. Nous ferons en sorte qu'il apporte des changements durables dans la vie d'enfants qui ont besoin de votre aide.